



Rapport du jury du concours spécial pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie Session 2020

Contexte réglementaire :

Le concours spécial pour le recrutement des ingénieurs des travaux est prévu par le décret N°65-184 du 5 mars 1965 article 8 alinéa 3, modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie.

Les modalités du concours sont fixées par arrêté ministériel du 3 octobre 2017.

Le concours comporte :

- Des épreuves écrites obligatoires d'admissibilité (physique de l'atmosphère, note de problématique, anglais)
- Des épreuves orales obligatoires d'admission (statistiques, informatique, entretien avec le jury, anglais)

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires est éliminatoire.

Seuls peuvent être déclarés admis par le jury, les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, un total d'au moins 290 points.

L'ouverture du concours pour 2019 et le nombre de places offertes sont fixés par décisions du PDG du 10 décembre 2018 et du 12 mars 2019.

Composition du jury :

La composition du jury a fait l'objet d'une décision du Président Directeur Général en date du 29 janvier 2020.

Présidente :

Mme Christine LAC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Vice-Président :

M. Dominique LANDAIS, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Membres de jury :

Mme Nathalie BARGERIE, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie ;

M. Yves BRUNET, directeur de recherche à l'INRA et membre du COMSI ;

M. Julien LEGER, ingénieur des travaux de la météorologie.

Examineurs :

M. Thierry BARTHET, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;

M. David POLLACK, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;

M. Quentin RODIER, ingénieur des travaux de la météorologie ;

M. Frédéric FERRY, ingénieur des travaux de la météorologie ;

M. Michaël ZAMO, ingénieur des travaux de la météorologie ;

Mme Morgan AJANY, attachée d'administration de l'état ;

Mme Helen ANDRIEU, société Foreign Office.

Le calendrier :

Le calendrier et les éléments de cadrage sont rappelés dans la note d'information de la DRH du 28 janvier 2020 :

- Nombre de postes offerts : 12 fonctionnaires, 5 civils
- Date limite de dépôt des candidatures : 28 février 2020
- Date des épreuves écrites : 6 et 7 juillet 2020 (*prévues les 15 et 16 avril avant la crise covid*)
- Date de l'épreuve orale : à partir du 20 juillet 2020 (*prévue initialement à partir du 29 juin*)
- Date du jury d'admission : 23 juillet 2020

Chiffres 2020 :

Nombre d'inscrits : 36

Nombre de candidats présents aux épreuves écrites : 31

Nombre d'admis :

Fonctionnaires : 12 sur la liste principale et 3 sur la liste complémentaire

Civils : 5 sur la liste principale et 5 sur la liste complémentaire

Avis et recommandations du jury sur les épreuves du concours spécial ITM 2020

Suite à la crise sanitaire, et selon la décision du 11 juin 2020 tous les candidats autorisés à concourir aux épreuves des 15 et 16 avril 2020 ont été à nouveau convoqués aux épreuves écrites des 6 et 7 juillet 2020 et en application de l'arrêté du 10 juin 2020, les épreuves orales de statistiques, d'informatique et d'anglais ont été suspendues. Seule l'épreuve orale d'entretien avec le jury a été maintenue. Les coefficients des épreuves écrites et orales sont respectivement de 13 et 16.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de phase d'admissibilité, mais une seule phase comprenant 4 épreuves :

- une **épreuve écrite de physique de l'atmosphère**, d'une durée de 4 heures, sous forme d'exercices et/ou de QCM, affectée du coefficient 8.

- une **épreuve écrite de note de problématique**, d'une durée de 4 heures se rapportant à un sujet de portée générale, affectée du coefficient 3.

- une **épreuve écrite d'anglais**, d'une durée de 2 heures, consistant en la rédaction d'un texte à partir d'une question ouverte ou d'un court énoncé sur un thème général. Aucune documentation n'est autorisée pour cette épreuve écrite.

Le candidat est jugé sur ses capacités à organiser des idées et les présenter en anglais avec une syntaxe correcte et un vocabulaire riche et précis. La durée de l'épreuve est d'une heure et la longueur de la composition ne doit pas excéder une quarantaine de lignes. Cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée du coefficient 2.

- un **entretien oral avec le jury** destiné à apprécier l'aptitude et les motivations du candidat à occuper les fonctions d'ingénieur. (durée : 30 mn)

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur sa formation et éventuellement son parcours professionnel, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du *curriculum vitae*, le cas échéant, d'une fiche synthétique des mémoires universitaires (études et projets) et la liste des publications du candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat est interrogé sur des questions relatives à l'ensemble du programme de météorologie.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 421-1 du code de la recherche, présenter sous forme d'un dossier leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat.

Le candidat remet l'ensemble des dossiers et documents au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation de 0 à 20 affectée du coefficient 16.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires est éliminatoire.

Seuls peuvent être déclarés admis par le jury les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, un total d'au moins 290 points.

Epreuve écrite de note de problématique :

La grande majorité des candidats n'a pas saisi les attentes du sujet. Seuls quelques candidats ont compris et su utiliser le dossier documentaire à bon escient.

L'épreuve ayant pour objet d'évaluer les capacités d'analyse, de synthèse et d'expression des candidats a démontré les importantes lacunes de plusieurs d'entre eux.

Le sujet choisi cette année était relatif à l'économie circulaire et à la quête du zéro déchet. La note de problématique devait faire ressortir un plan en 3 parties (ces dernières étaient mentionnées dans le sujet) :

1- la définition de l'économie circulaire

2- l'identification trois enjeux principaux de ce nouveau modèle économique

3- la mise en avant du rôle des pouvoirs publics ainsi que la présentation de certaines politiques publiques mises en oeuvre.

Le dossier documentaire fournissait les éléments nécessaires mais un grand nombre de candidats n'a pas su définir les enjeux principaux de l'économie circulaire :

économique, social et environnemental (il y a lieu d'ailleurs de se questionner sur la compréhension même du terme "enjeu" par les candidats) ni présenter les politiques publiques mises en oeuvre (de nombreux candidats n'ont pas non plus compris ce terme). Plusieurs copies ne sont pas structurées (plan pourtant mentionné comme précisé plus avant) et les transitions sont inexistantes ou si elles existent sont peu claires. D'autres étaient inachevées par manque de temps peut-être.

Les meilleurs candidats - très peu nombreux - ont su faire preuve d'une réelle capacité rédactionnelle et argumentative sans se limiter à de la paraphrase (encore trop présente dans la majorité des copies).

Sur un plan formel, il est à déplorer chez certains candidats une maîtrise très approximative de l'orthographe et un manque de structuration du raisonnement voire même un style rédactionnel proche du langage parlé. Certaines copies manquent d'ailleurs totalement d'impartialité. L'écriture n'est en outre pas soignée voire illisible parfois pour un nombre assez important de copies.

En résumé, cette épreuve a mis en exergue le manque criant de préparation d'une très grande majorité des candidats.

Epreuve écrite d'anglais :

La notation a été divisée en 5 parties pour rester « neutre » :

- Expression/structure-compréhension,
- Vocabulaire,
- Grammaire,
- Méthode,
- Ponctuation et mots de liaison.

La qualité des idées n'a pas été notée mais vraiment la **capacité** du candidat à **se faire comprendre** et avoir des idées bien **claires et structurées**.

Entretien avec le jury :

Cette épreuve a présenté une configuration très particulière en 2020 puisqu'elle était la seule épreuve orale, qui s'est tenue du 20 au 24 juillet 2020, et a auditionné tous les candidats, au contraire des années précédentes où seuls les candidats admissibles étaient auditionnés.

Cela a eu plusieurs effets du point de vue des candidats :

- la dispersion sur la qualité des candidats était plus grande que les années passées du fait de l'absence de sélection préalable par l'écrit, avec deux pics dans la distribution correspondant d'une part à de bons et très bons candidats, et d'autre part à des candidats de niveau moyen ou insuffisant. On a également noté une corrélation forte entre les résultats de l'écrit et de l'oral.

- les épreuves rapprochées de l'écrit et l'oral ont permis que certains candidats n'oublient pas les connaissances acquises pour la préparation de l'écrit, comme cela était plus fréquemment le cas l'année passée.

Quelques candidats présentaient un niveau remarquable et une motivation très forte, résultant pour certains d'entre eux d'une expérience professionnelle déjà importante dans d'autres domaines.

Le jury a par ailleurs noté l'investissement et des convictions marquées d'un certain nombre de candidats pour les causes environnementales, comme le changement climatique.

On soulignera aussi l'investissement fort du jury avec 4 jours intensifs d'oraux, les membres du jury s'étant partagé entre une tenue en présentiel (3 membres) et l'autre en distanciel (2 membres). Quelques candidats ont également été contraints d'être auditionnés en distanciel, sans que cela nuise à la qualité des échanges.